

**Institut de Formation D'Accompagnant Educatif et social  
de BOIS-GUILLAUME  
Dossier d'inscription Rentrée 2018 « SPECIALITE »**

**Conditions d'admission à la sélection d'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et social**

Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'état d'Accompagnant Educatif et Social et modifiant le code de l'action sociale et des familles

Arrêté du 29 Janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Accompagnant Educatif et Social

Arrêté du 14 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

**Règlement d'admission**

Plusieurs spécialités complémentaires peuvent être associées au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. L'acquisition d'une spécialité complémentaire est conditionnée à l'obligation de suivre le parcours de formation de 147 heures de formation théorique concernant cette spécialité et de 175 heures de formation pratique, sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée.

Sont dispensés des épreuves d'entrée en formation les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme ainsi que les candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- DE Aide Médico-Psychologique ou Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique
- DE Auxiliaire de Vie Sociale
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide à Domicile - Mention Complémentaire Aide à Domicile

L'admission en formation est soumise à un entretien avec le responsable pédagogique de la formation. Cet entretien porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans la spécialité.

**Places offertes**

Les candidats souhaitant accéder à la formation d'AES en vue de valider une des 3 spécialités doivent être en situation d'emploi en structure en lien avec la formation (contrat CDI, CDD, PRO, AVENIR) ou bénéficier d'un CIF ou CSP.

A l'issue de l'entretien, les candidats seront admis à entrer en formation AES en vue de valider une des spécialités uniquement, sous conditions cumulées de places disponibles et de l'accord du financement.

**Coût de la formation**

<b>Frais de dossier</b>	<b>50 €</b>
<b>Coût de la scolarité</b>	Frais de la formation pour les candidats ne bénéficiant pas de financement <b>1764 €</b>
<b>Confirmation de l'inscription</b>	<b>150 €</b> (acompte sur le coût de la formation qui sera restitué en cas de prise en charge)
<b>Mode de paiement</b>	Par chèque

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Lundi 07 Mai 2018  
Dépôt des dossiers au plus tard 17 heures à l'Institut**

## Documents administratifs à retourner avec la fiche d'inscription

- Fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée ;
- Curriculum vitae récent et informatisé ;
- Lettre de motivation manuscrite et signée ;
- **Photocopie du diplôme permettant l'accès à une spécialité du DEAES**
- Photocopie des diplômes obtenus ;
- Photocopie lisible de l'un des documents suivants (Conformément au décret n° 2000 1277 du 26.12.2000 paru au JO du 28.12.2000) :
  - carte nationale d'identité en cours de validité, (recto et verso)
  - passeport en cours de validité,
  - titre de séjour en cours de validité avec autorisation à travailler sur le territoire français,
  - pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidé civil, fournir la photocopie.
- Attestation employeur précisant le type de contrat si vous êtes salarié au moment de l'inscription ou toutes pièces justifiant d'une prise en charge de la formation ;
- Une carte postale, timbrée au tarif ordinaire, qui servira d'accusé de réception de votre dossier. Sur cette carte vous écrirez vos nom et adresse dans la zone du destinataire, et dans la zone de correspondance, nous vous demandons simplement de noter les mentions suivantes : accusé de réception, dossier reçu le : (Voir schéma ci-après)

Zone réservée à l'institut	Destinataire
Accusé de réception	Timbre
Dossier reçu le	Vos nom et prénom
Tampon de l'IFSI	Votre adresse

Cette carte postale vous sera retournée dès réception de votre dossier avec la date de réception et le tampon de l'Institut de Formation. Si 8 jours après l'envoi de votre dossier, vous n'avez pas reçu cet accusé réception, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de l'IFSI de Bois-Guillaume au 02.35.59.40.28, Madame BOULAIS Christelle.

N° de Dossier : .....

**Institut de Formation d'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL**  
**Fiche d'inscription Rentrée 2018 « SPECIALITE »**

*IMPORTANT : Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice d'information jointe.  
Remplir les rubriques ci-dessous en majuscules. Ecrire au stylo noir.*

**NOM de NAISSANCE :** .....

**NOM D'ÉPOUSE :** .....

**Prénoms :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**TÉLÉPHONE :** ..... **Mail :** .....

**Date de Naissance :** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ **Lieu de Naissance :** .....

**Département de Naissance :** ..... **SEXE :** - F pour Féminin - M pour Masculin

**DIPLÔME PERMETTANT L'ACCES A UNE SPECIALITE du DEAES :**

- Auxiliaire de vie sociale
- Aide Médico-Psychologique
- Accompagnant Educatif et social

**AUTRES TITRES OU DIPLÔMES DETENUS**

- Titre ou diplôme homologué **au minimum au niveau IV :**  
.....
- Titre ou diplôme du **secteur sanitaire ou social** homologué **au minimum au niveau V :**  
.....
- Aucun** titre ou diplôme

**CHOIX DE LA SPECIALITE :**

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation et à la vie ordinaire

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

**A** .....  
**Le** .....

**Signature**

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

**CADRE RÉSERVÉ à L'ADMINISTRATION**

- Fiche d'inscription
- Photocopie document d'identité
- Photocopie du diplôme ou de (des) l'attestation(s)
- Règlement

